

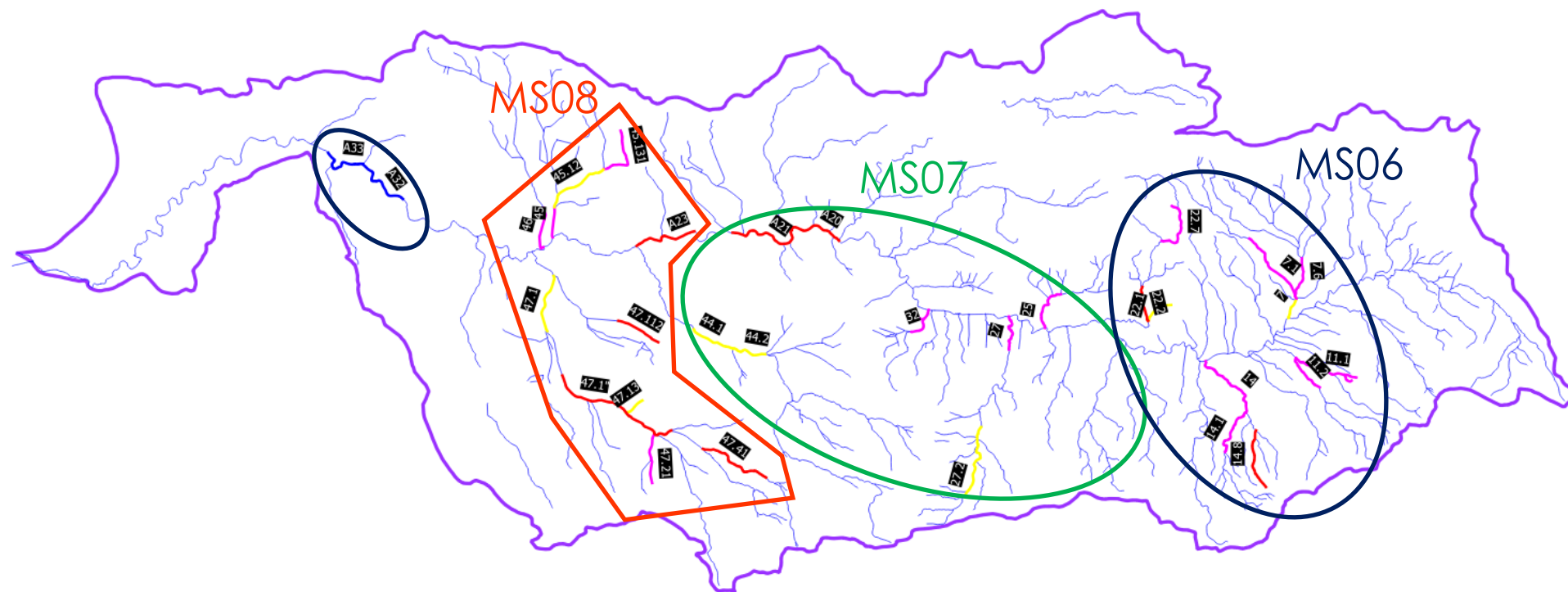
Campagne d'entretien hivernale 2021-2022

Marchés subséquents MS06, MS07 et MS08

23 cours d'eau concernés,
5 secteurs sur l'Arc,
27 secteurs sur les affluents

Nombre
de secteurs
par types
d'intervention

IZU	8
ZEC	2
IL	14
IP	8
VPN	0



17 territoires communaux concernés : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Le Tholonet, Meyreuil, Pourrières, Puyloubier, Rousset, Simiane-Collongue, Trets, Velaux et Ventabren.

Un linéaire total de **68 342 ml**

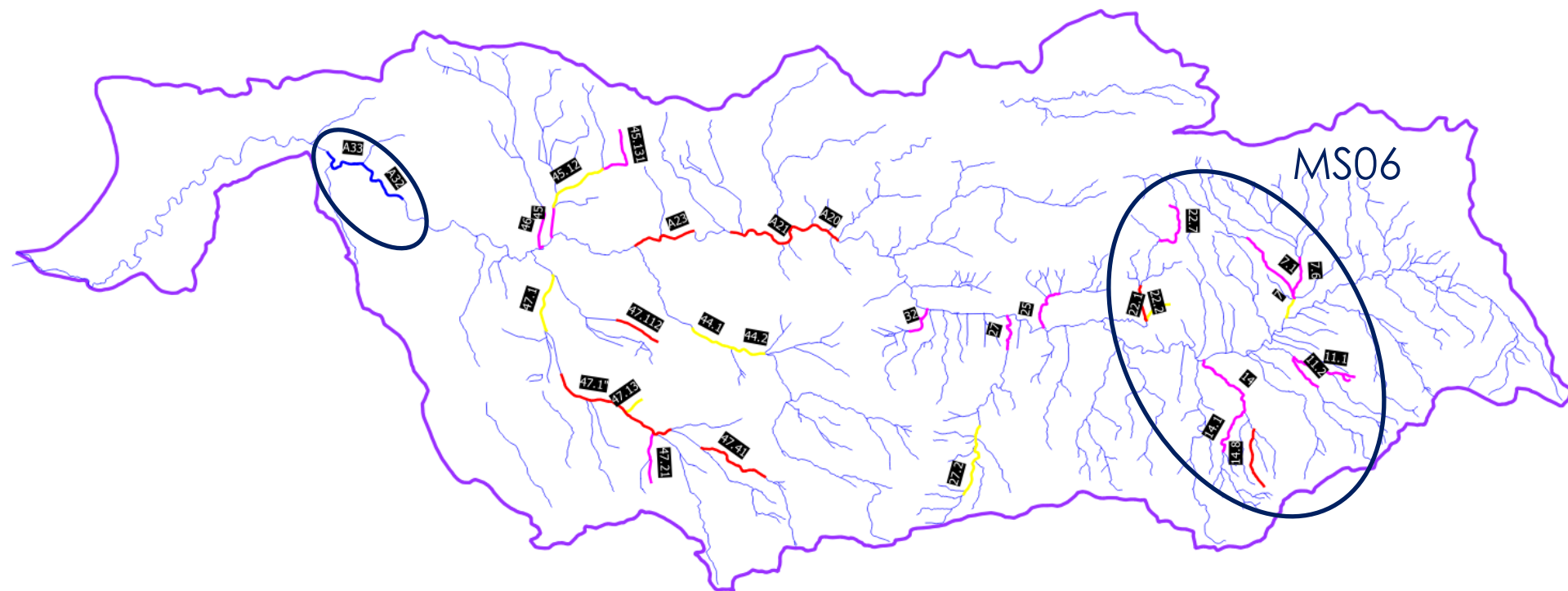
Période d'exécution : 18 semaines (MS06 et MS07) et 20 semaines (MS08)

Démarrage prévu le mardi 2 novembre 2021

8 cours d'eau concernés,
 2 secteurs sur l'Arc,
 8 secteurs sur les affluents

Nombre
 de secteurs
 par types
 d'intervention

IZU	1
ZEC	2
IL	6
IP	1
VPN	0



6 territoires communaux concernés : Coudoux, Pourrières, Puylobier, Trets, Velaux et Ventabren.

Un linéaire total de **21 904 ml**

Période d'exécution : 18 semaines

Démarrage prévu le mardi 2 novembre 2021

Marché subséquent MS06

Communes concernées	Zones de BV	Secteurs	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Linéaire (m)	Type d'intervention
---------------------	-------------	----------	-------------	--------------	-------------	--------------	---------------------

Cours Principal

Velaux, Ventabren	BV	A32	Arc	Pont Point coté 77	Confluence Vallat des Eyssarettes	2 386	ZEC
Coudoux, Velaux, Ventabren	BV	A33	Arc	Confluence Vallat des Eyssarettes	Pont RD 20	2 073	ZEC

Réseau des affluents de la Haute Vallée

Pourrières, Puylobier, Trets	HV	7	Ruisseau de la Partie	Confluence, amont de la N7	Arc	808	IP
Pourrières, Puylobier	HV	7.1	Ruisseau de St Ser	Pont de la D12	Confluence AT N7	2 887	IL
Pourrières, Puylobier	HV	7.6	Ruisseau de la Partie	Chemin des Plaines	Confluence, amont de la N7	1 639	IL
Trets	HV	11.1	Vallat de l'Arnaves	Lacombe	Confluence ruisseau de Bourdin	2 988	IL
Trets	HV	11.2	Vallat de Bourdin	Chemin de Bourdin	Confluence ruisseau de l'Arnavès	1 623	IL
Trets	HV	14	Ruisseau de Longarel	Confluence Ancoly	Arc	3 021	IL
Trets	HV	14.1	Vallat d'Ancoly	Confluence (Point 306)	Confluence ruisseau de Longarel	2 126	IL
Trets	HV	14.8	Vallat de la Tuilière	Citerne (Point 467)	Confluence Longarel	2 353	IZU

Nombre de secteurs :

Linéaire total :

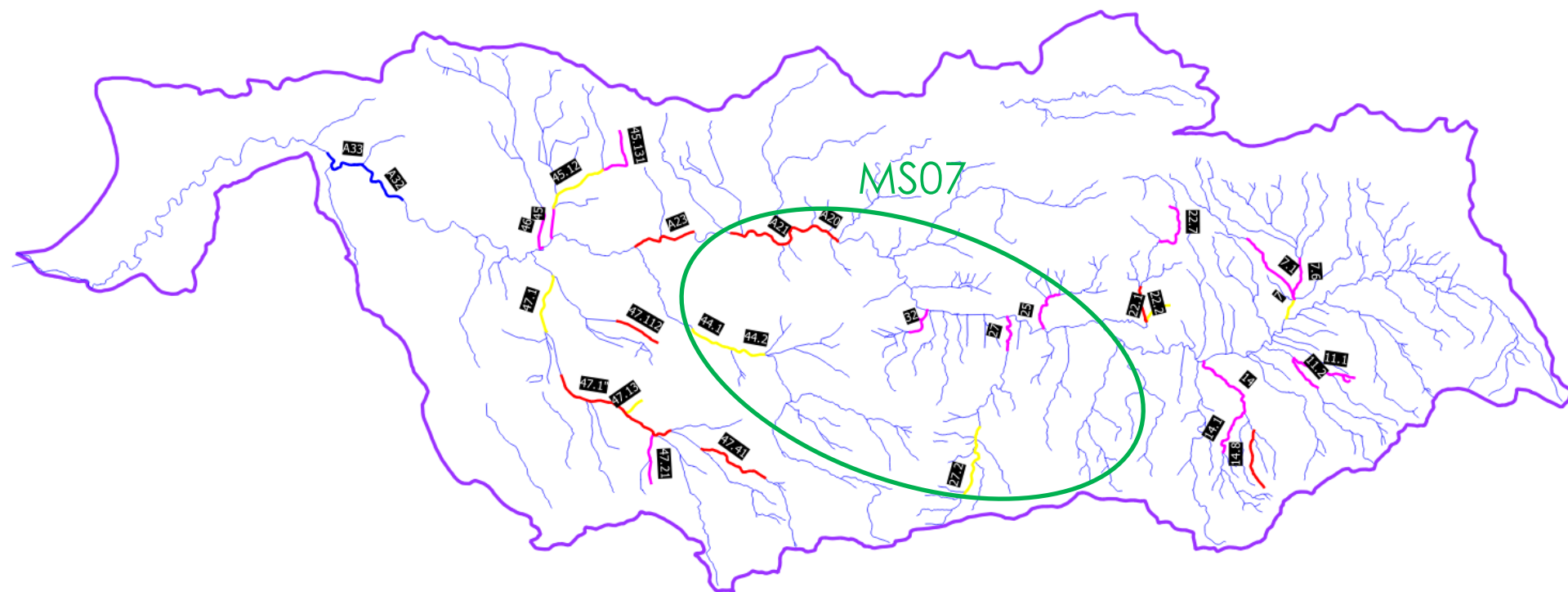
Légende :

IZU	Intervention type Zone Urbaine
IL	Intervention Linéaire
IP	Intervention Ponctuelle
ZEC	Intervention en Zone d'Expansion Stratégique

8 cours d'eau concernés,
 2 secteurs sur l'Arc,
 9 secteurs sur les affluents

Nombre
 de secteurs
 par types
 d'intervention

IZU	3
ZEC	0
IL	4
IP	4
VPN	0



9 territoires communaux concernés : Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Le Tholonet, Meyreuil, Puyloubier et Rousset.

Un linéaire total de **21 626 ml**

Période d'exécution : 18 semaines

Démarrage prévu le mardi 2 novembre 2021

Marché subséquent MS07

Communes concernées	Secteurs	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Linéaire (m)	Type d'intervention
---------------------	----------	-------------	--------------	-------------	--------------	---------------------

Cours Principal

Aix-en-Provence, Le Tholonet, Meyreuil	PA	A20	Arc	Confluence avec la Cause	Confluence avec la Torse	2 154	IZU
Aix-en-Provence, Meyreuil	PA	A21	Arc	Confluence avec la Torse	Pont de l'Arc (RNB)	3 065	IZU

Réseau des affluents de la Haute Vallée

Rousset	HV	22.1	Ruisseau du Défend	La France et Chapelle Privas	Confluence Aigue Vive	1 562	IP
Rousset	HV	22.2	L'Aigue Vive	Confluence "Tartanne"	Confluence Ruisseau du Défend	1 400	IZU
Puylobier	HV	22.7	Ruisseau de la Naisse	Confluent RD (amont de Richeaume)	Confluence avec le ruisseau du Troncas	2 264	IL
Châteauneuf-le-Rouge, Rousset	HV	25	Vallat de Fonjuane	Confluence ruisseau Galinière	Arc	1 879	IL
Fuveau	HV	27	Le Grand Vallat de Fuveau	Voie ferrée	Arc	1 675	IL
Fuveau, Gréasque	HV	27.2	Le Grand Vallat de Fuveau	Pont de la D46a	Pont de la D96	2 959	IP
Fuveau, Meyreuil	HV	32	Vallat de la Marine	Chemin des Norias / Boutin	Arc	1 633	IL

Réseau des affluents du Pays d'Aix

Aix-en-Provence	PA	44.1	La Luyne	Confluence Vallon de Portailier	Pont de la D59b	1 723	IP
Aix-en-Provence, Gardanne	PA	44.2	La Luyne	Confluence Vallon de Rambert	Confluence Vallon de Portailier	1 312	IP

Nombre de secteurs : 11

Linéaire total : 21 626

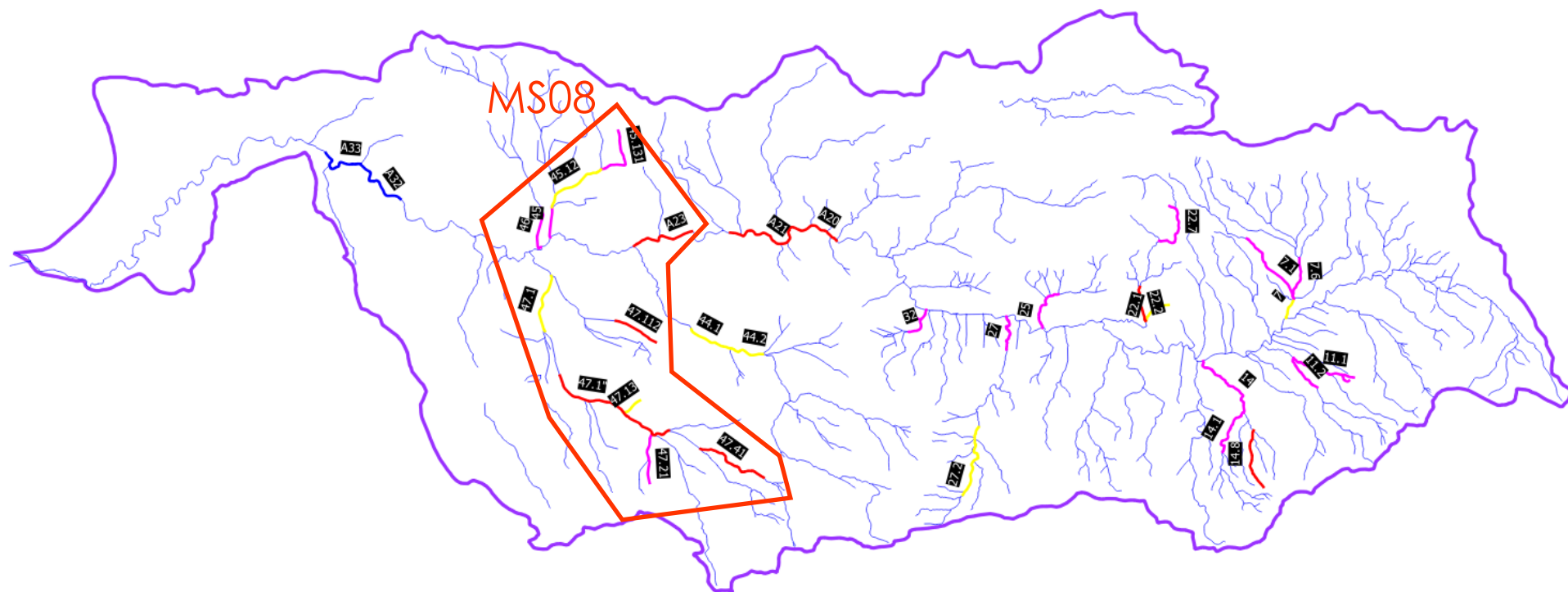
Légende :

- IZU Intervention type Zone Urbaine
- IL Intervention Linéaire
- IP Intervention Ponctuelle

9 cours d'eau concernés,
 1 secteur sur l'Arc,
 10 secteurs sur les affluents

Nombre
 de secteurs
 par types
 d'intervention

IZU	4
ZEC	0
IL	4
IP	3
VPN	0



4 territoires communaux concernés : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue.

Un linéaire total de **24 812 ml**

Période d'exécution : 20 semaines

Démarrage prévu le mardi 2 novembre 2021

Marché subséquent MS08

Communes concernées	Zones de BV	Secteurs	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Linéaire (m)	Type d'intervention
---------------------	-------------	----------	-------------	--------------	-------------	--------------	---------------------

Cours Principal

Aix-en-Provence	PA	A23	Arc	Canalisation suspendue	Confluence avec la Luynes	2 485	IZU
-----------------	----	-----	-----	------------------------	---------------------------	-------	-----

Réseau des affluents du Pays d'Aix

Aix-en-Provence	PA	45	Malvallat	Pont D64	Confluence avec Arc	1 137	IL
Aix-en-Provence	PA	45.12	Malvallat	Confluence ruisseau Granettes	D 64	2 507	IP
Aix-en-Provence	PA	45.131	Ruisseau les Granettes	Les Monges	Confluence Mal Vallat	2 280	IL
Aix-en-Provence	PA	46	Vallat des Marseillais	D64	Confluence avec Arc	1 679	IL
Aix-en-Provence	PA	47.1	Le Grand Vallat	D9	Confluence avec La Petite Jouïne	2 232	IP
Aix-en-Provence	PA	47.112	Ruisseau le Robert	Chemin des Trois Pigeons, A 51	Rue des Frères Perret	1 698	IZU
Bouc-Bel-Air	PA	47.13	Vallat de la Mule	Chemin des Revenants	Confluence avec Grand Vallat	793	IP
Bouc-Bel-Air	PA	47.21	Ruisseau de Violesi	Les Cayols, A 515	Confluence Grand Vallat	1 895	IL
Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue	PA	47.41	Vallat de Babol	Pont de la Carrèle, D8	Confluence des Mourgues	2 915	IZU
Bouc-Bel-Air, Cabriès	PA	47.1"	Le Grand Vallat	Confluence Babol / Pibou	D60	5 191	IZU

Nombre de secteurs : **11**

Linéaire total : **24 812**

Légende :

- IZU Intervention type Zone Urbaine
- IL Intervention Linéaire
- IP Intervention Ponctuelle

Rappel des principes de gestion

L'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de l'Arc a fait l'objet d'un état des lieux prenant en compte l'état des milieux aquatiques, le niveau d'enjeu de protection des personnes et des biens, ainsi que le niveau de perturbations constaté, les cours d'eau ont été découpés en secteurs homogènes pour lesquels un objectif de gestion adapté a été déterminé.

Les objectifs de gestion se traduisent par des niveaux (ou types) d'intervention, sachant que les travaux consistent essentiellement à évacuer les embâcles, travailler sur la végétation et sur certains atterrissements.

Les niveaux d'intervention et de non intervention

Remarque : les codes couleur indiqués ci-dessous sont utilisés dans tous les documents cartographiques relatifs à ce programme pluriannuel.

Appellation Code couleur	Description
NIS Non Intervention Surveillée	Sur les secteurs où le diagnostic écologique du milieu est satisfaisant, les perturbations et les enjeux de protection sont faibles. L'objectif général de la non intervention surveillée est de conserver un état naturel existant satisfaisant et de surveiller son évolution.
NIsE Non Intervention sur secteurs à Enjeux	Sur les secteurs où le diagnostic écologique du milieu est satisfaisant, les perturbations faibles, mais où les enjeux de protection sont moyens à élevés. Là encore, l'objectif est de conserver l'existant et de surveiller l'évolution du secteur. Suite à une crue, une visite de terrain est susceptible de remettre en question l'objectif de non intervention si le niveau de désordre constaté le justifie, vers un objectif d'intervention « type zone urbaine » ou « intervention linéaire ».
IZU Interventions en Zone Urbaine	Sur ces secteurs, le diagnostic écologique du milieu peut être satisfaisant ou dégradé, mais le nombre de perturbations est moyen à élevé et les enjeux de protection sont également moyens à élevés. L'objectif est simultanément, d'assurer un très bon écoulement, de maintenir un état sanitaire global optimal et de pratiquer des interventions préventives nombreuses.

Appellation Code couleur	Description
IL Interventions Linéaires	Une intervention dite linéaire s'avère nécessaire sur des tronçons de cours d'eau dégradés (ripisylve en mauvais état) où le niveau de perturbations est variable (faible à élevé), mais où le niveau d'enjeux s'avère relativement limité (faible à moyen). Il s'agit donc à la fois de restaurer l'état sanitaire de la ripisylve, tout en prenant en compte les enjeux de protection des biens et des personnes disséminés le long du cours d'eau.
IP Interventions Ponctuelles	Il est convenu d'intervenir de manière ponctuelle sur les tronçons de cours d'eau présentant un état de végétation rivulaire satisfaisant, peu d'enjeux de protection des biens et des personnes et un encombrement du lit relativement moyen. Ainsi, l'intervention se cantonne aux abords des ouvrages et/ou des embâcles.
ZEC Interventions en Zone d'Expansion de Crue	Ces interventions ont lieu uniquement dans les zones d'expansion définies par des études hydrauliques au cours de l'élaboration du SAGE. Elles visent à favoriser les débordements et s'opposer aux érosions verticales ou régressives en fond de lit mineur.
VPN Valorisation du Patrimoine Naturel et des zones humides	Dans des zones à faibles enjeux de protection, il est parfois nécessaire de prendre en compte les enjeux de préservation du patrimoine naturel dans le mode d'intervention. L'objectif principal est de maintenir le potentiel de biodiversité de ces secteurs.

Lors de la programmation de l'entretien d'un secteur, le type d'intervention est appliqué à la totalité de son linéaire. Toutefois, sur tout secteur et quel que soit le type d'intervention dont il fait l'objet, le travail sera localement modifié pour s'adapter à la proximité :

- D'ouvrages de franchissement (ponts, passerelles, passages à gué, canalisations aériennes...),
- D'ouvrages patrimoniaux (petits barrages, lavoirs, norias...),
- D'exutoires de stations d'épuration,
- De zones de fréquentation (zones officiellement ouvertes à l'accueil du public).